

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY

Trophées des élus de l'électricité renouvelable

Le jury a constaté que 26 candidatures avaient été reçues entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2025.

Le jury s'est appuyé sur les dossiers de candidatures des candidats, en portant une attention particulière au texte libre qui leur permettait de développer le déroulement de leur projet.

Le jury a d'abord présélectionné les candidats sur la base de la grille d'évaluation. 14 candidats cumulaient un total de points supérieur à la médiane (52 points) et ont donc été présélectionnés.

M. DOUSSOT – COCHET, M. BLONDELLE et Mme BERNARD (ADEME), M. FAVRE (ADEME), M. CUNIN (France renouvelables), membres du jury, ont ensuite auditionné ces 14 candidats le 17 octobre 2025. Sur ces 14 candidats, 3 ne se sont pas présentés à l'audition.

A la suite de ces auditions, le jury s'est réuni en formation plénière le 27 octobre 2025 afin de délibérer.

Le jury a unanimement salué la qualité des candidatures reçues, la diversité géographique des projets et la complémentarité des approches, qu'il s'agisse des retombées économiques locales, des démarches de concertation ou encore des actions engagées en faveur de la biodiversité.

Au-delà de la seule production d'énergie, de nombreux candidats ont démontré leur capacité à inscrire les énergies renouvelables dans de véritables projets de territoire, porteurs de sens, d'innovation et d'appropriation citoyenne.

Certaines notations, notamment dans les catégories « Retombées économiques territoriales, financement et inscription dans un projet de territoire » et « Environnement : biodiversité, paysage, économie circulaire », ont donné lieu à des échanges au sein du jury. Il conviendra, en vue de la prochaine édition, de vérifier la cohérence du barème sur quelques cas spécifiques afin d'en renforcer encore la lisibilité.

Après délibération, le jury a désigné les lauréats suivants, en particulier pour les raisons indiquées ci-dessous :

- Prix or : M. Joël SUIN, Maire de TROIS RIVIERES (Somme, Hauts-de-France) : un usage exemplaire des retombées économiques de l'éolien au service d'une revitalisation concrète du village (rénovation de l'école, lutte contre la désertification médicale, regain d'attractivité).
- Prix argent : M. Romuald GENTY, Maire de MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY (Loiret, Centre Val de Loire) : une reconversion réussie d'une friche en parc solaire, alliant biodiversité, cohérence territoriale et concertation aboutie.

- Prix bronze : Mme Sandra LE NOUVEL, Présidente de la Communauté de Communes KREIZ BREIZH (Côtes d'Armor, Bretagne) : une stratégie énergétique intercommunale ambitieuse et cohérente, de type TEPOS, portée politiquement et territorialement.
- Prix spécial du jury : Mme Catherine LOUIS, Présidente de la Communauté de communes FORÊTS, SEINE ET SUZON (Côte d'Or, Bourgogne-Franche-Comté) : un engagement de longue date au service de la transition, articulant projet éolien pionnier, prise en compte des enjeux environnementaux, vision globale et sensibilisation active des habitants.
- Mention spéciale projet pionnier éolien : M. Alain MEQUIGNON, Maire de FAUQUEMBERGUES (Pas de Calais, Hauts-de-France) pour un territoire pionnier de l'éolien, ayant su en faire un levier pour déployer d'autres énergies renouvelables (petite hydroélectricité, chaufferie bois).
- Mention spéciale projet citoyen photovoltaïque : M. Jean-Claude PONS, Maire de LUC-SUR-AUDE (Aude, Occitanie) pour un parc citoyen précurseur, associant près de 300 investisseurs locaux et générant des retombées territoriales concrètes.
- Mention spéciale PPA public : M. Jacques RIPOCHE, Maire de ROUANS (Loire-Atlantique, Pays de la Loire) pour le caractère innovant d'un projet éolien incluant un contrat de vente directe d'électricité (PPA) avec une collectivité (Nantes Métropole), une démarche inédite en France.
- Mention spéciale éolien en mer : M. David ROUSSEL, Maire de FECAMP (Seine-Maritime, Normandie) pour une démarche de transformation territoriale globale autour d'un des premiers parcs éoliens en mer, conjuguant retombées industrielles, actions éducatives et dispositifs d'acceptabilité ambitieux.

Les lauréats et les candidats non retenus ont été informés par courriel le 28 octobre 2025 après la délibération du jury. Ils ont tous été conviés à la cérémonie de remise de prix organisée le 18 novembre 2025 au Palais d'Iéna à Paris.

Ce rapport de la présidente du jury a été établi le 28 octobre 2025 à Paris, après consultation des membres du jury.

Michèle Pappalardo
Présidente du jury